



Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2019-2020)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de vous transmettre ci-joint un résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe pour la période 2019-2020.



Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Europe (2019-2020)

Résumé

Le présent rapport contient une description des principales activités menées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) en 2018-2019. La CEE élabore des cadres normatifs dans de multiples domaines en rapport avec le développement durable. Ces produits normatifs portent souvent sur des questions dont l'importance ne se limite pas à la région. La Commission soutient activement ses États membres dans la mise en œuvre de normes et instruments par le biais de divers conseils stratégiques et d'activités de renforcement des capacités. Dans certains cas, ce travail implique également des pays extérieurs à la région, donnant ainsi lieu à un plus large échange de connaissances et d'expériences. Au cœur des nombreuses difficultés que présente le développement durable dans la région se trouve une tension persistante entre prospérité économique et pressions environnementales. La promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles peut contribuer considérablement à surmonter ces difficultés. Le développement durable requiert des solutions intégrées à des problèmes multidimensionnels. Les nouvelles méthodes de travail adoptées par la CEE afin de tirer parti de l'accroissement de la demande en approches intersectorielles portent leurs fruits. Exploiter les synergies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera essentiel pour accélérer les progrès et demeurera un axe stratégique crucial des futurs travaux de la Commission.

I. Introduction

1. Les cadres normatifs élaborés par la Commission économique pour l'Europe (CEE), y compris ceux établis pour répondre aux besoins émergents, sont de puissants instruments permettant de guider et d'encourager les activités menées en faveur du développement durable dans des domaines fondamentaux, tels que l'environnement, les transports, l'énergie et les forêts. Les travaux de la CEE sur les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 incluent, entre autres, l'élaboration de normes et d'orientations générales sur le commerce et les travaux méthodologiques novateurs en matière de statistiques.

2. Les produits normatifs portent souvent sur des questions dont l'importance ne se limite pas à la région, puisqu'ils concernent des domaines dans lesquels les progrès réalisés ont une incidence évidente à l'échelle mondiale, tels que la pollution atmosphérique, la consommation des ressources et la gestion des forêts. En outre, le nombre de pays extérieurs à la région ayant officiellement adhéré à certains instruments de la CEE a récemment augmenté. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux est aujourd'hui un cadre juridique mondial pour la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et suscite un intérêt croissant parmi les pays tiers. Le rayonnement mondial des travaux de la CEE en matière de transport s'est encore accru après l'approbation d'une nouvelle stratégie par le Comité des transports intérieurs en 2019. Les normes et lignes directrices de la CEE trouvent bien souvent un écho grandissant au-delà de la région en raison de leur utilité, notamment eu égard à la classification des ressources, à la gestion des pêches, aux normes agricoles et à la facilitation du commerce. Dans certains de ces domaines, le travail de la Commission contribue à rendre différentes activités économiques plus durables.

3. Toutefois, la CEE ne se contente pas d'élaborer des cadres normatifs visant à soutenir activement ses États Membres par le biais de divers conseils stratégiques et d'activités de renforcement des capacités : dans certains cas, elle travaille également avec des pays extérieurs à la région, donnant ainsi lieu à un plus large échange de connaissances et d'expériences.

4. En mobilisant différentes parties prenantes, la CEE contribue activement à lancer et à appuyer des initiatives d'ampleur mondiale. Elle héberge le Fonds des Nations unies pour la sécurité routière, qui a commencé à financer un certain nombre de projets en 2019. Elle a lancé une campagne mondiale, le défi « Trees in Cities » (« Des arbres dans les villes »), pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la durabilité et la résilience des villes en intégrant de manière novatrice des systèmes naturels dans les espaces urbains. Elle coopère également avec d'autres organisations en vue de tirer parti du potentiel des normes relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

5. En ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, l'approche globale de la CEE consiste de plus en plus à déceler et à exploiter les synergies intersectorielles afin d'en accroître les retombées, et à faire intervenir de multiples acteurs aux fins d'une action accélérée. Alors que commence la Décennie d'action pour les objectifs de développement durable, travailler sur ces deux fronts en tirant parti du pouvoir fédérateur de la CEE contribuera à accélérer le rythme des progrès.

II. Promotion de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région

6. Comme le montre le premier rapport statistique régional sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de la CEE, la mise en œuvre du Programme 2030 a connu des progrès évidents dans certains domaines. Toutefois, le rapport, qui a été publié en amont de la quatrième session du Forum régional sur le développement durable de la CEE, organisée en 2020, montre également que beaucoup reste à faire. Le bilan varie en fonction des objectifs et cibles, mais également en fonction des pays et sous-régions. Au cœur des nombreuses difficultés que pose le développement durable dans la région se trouve une tension persistante entre prospérité économique et pressions environnementales.

7. En ce qui concerne la réduction de la pollution atmosphérique, d'importants succès ont été engrangés. L'année 2019 a été marquée par le 40^e anniversaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE et par autant d'années de coopération dans la lutte contre ce problème environnemental aux profondes conséquences sanitaires.

8. Les progrès réalisés dans la région de la CEE grâce à la Convention au cours des 40 dernières années ont été, au bas mot, remarquables : les tendances en matière de pollution atmosphérique et de croissance économique ont été dissociées ; les émissions de substances nocives, notamment de particules et de soufre, ont été réduites de 30 à 80 % depuis 1990 en Europe et de 30 à 40 % en Amérique du Nord, ce qui a eu pour effet d'assainir les sols des forêts et les lacs ; en Europe, ces mesures se traduisent d'ailleurs par une augmentation d'un an de l'espérance de vie et permettent d'éviter 600 000 décès prématurés par an. Toutefois, beaucoup reste à faire : seuls 10 pays de la région de la CEE présentent des niveaux de pollution atmosphérique par les particules fines inférieurs à la limite recommandée dans les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air.

9. Bien que la Convention soit un instrument régional, les outils scientifiques, les modèles, les données, les méthodes de suivi, les documents d'orientation et les meilleures pratiques qui s'y rapportent sont accessibles par d'autres pays et régions qui sont également confrontés à de graves problèmes de pollution atmosphérique. Ces outils peuvent de même servir de base à des initiatives coordonnées entre différentes régions. Les données scientifiques montrent de manière convaincante qu'il est impossible de s'attaquer à la pollution atmosphérique exclusivement au moyen d'efforts locaux ou nationaux et que la coopération internationale est nécessaire.

10. Les mesures visant à combattre la pollution atmosphérique peuvent avoir des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques. Le Protocole de Göteborg modifié se rapportant à la Convention, qui est entré en vigueur le 7 octobre 2019, en est un exemple. Ce texte consacre en un seul instrument juridiquement contraignant la réduction des émissions de polluants atmosphériques traditionnels et des forçeurs climatiques à courte durée de vie, comme le carbone noir, qui est le résultat d'une combustion incomplète. Bien que la durée de vie du carbone noir soit limitée, sa contribution au réchauffement climatique est considérable en raison de sa forte capacité à absorber la lumière.

11. Dans le cadre des efforts d'atténuation des changements climatiques, il importe également de s'attaquer à d'autres sources d'émissions de gaz à effet de serre que le dioxyde de carbone. Le méthane est un puissant forçeur climatique à courte durée de vie qui, sur une période de 20 ans, a un impact sur le réchauffement climatique 84 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. La CEE fournit des orientations sur les meilleures pratiques pour la récupération et l'utilisation du méthane provenant des

mines de charbon abandonnées et pour la gestion du méthane dans le secteur pétrolier et gazier. À ce jour, 11 États membres de la CEE ont manifesté leur intérêt pour l'application de ces orientations à leurs chaînes de valeur du gaz.

12. Restaurer les terres dégradées, y compris par le reboisement, peut contribuer considérablement à l'atténuation des changements climatiques. Cependant, la dégradation des terres et des écosystèmes, qui est exacerbée par les changements climatiques, est l'un des plus grands défis auxquels est confrontée la région de la CEE. La désertification touche 8 % du territoire de l'Union européenne, dont environ 14 millions d'hectares en Europe du Sud, de l'Est et du Centre. En Asie centrale, jusqu'à 8 % des forêts sont déjà dégradées.

13. Dans le but d'inverser ces tendances délétères et de contribuer au défi de Bonn, objectif mondial en matière de restauration, la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature, le World Resources Institute et la Banque mondiale ont lancé un appel à l'action audacieux pour la restauration, d'ici 2030, de 30 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale. Parrainée par différents pays et baptisée « ECCA30 », cette initiative a pour objectif ambitieux de restaurer, près de l'équivalent de la superficie de l'Italie.

14. Cette initiative vise à faire de l'Europe, du Caucase et de l'Asie centrale un groupe d'acteurs puissants dans le mouvement mondial de restauration des paysages forestiers. Elle s'appuiera sur l'élan politique croissant donné dans la région en faveur de la restauration des terres, comme le prévoit la résolution d'Astana. La CEE a déjà apporté son soutien à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, à la Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan, qui se sont engagés à restaurer environ 3 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030, dans le cadre du défi de Bonn.

15. En intégrant la restauration des paysages forestiers à leurs contributions déterminées au niveau national pour l'après-2020 au titre de l'Accord de Paris, les pays peuvent saisir l'occasion d'agir de manière transformatrice en faveur du climat. Cette initiative vise à apporter une contribution régionale tangible à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) et à stimuler les progrès à accomplir au titre de divers objectifs de développement durable.

16. La CEE a cherché à travailler avec de nouvelles parties prenantes et à mobiliser activement différents acteurs afin de tirer parti du potentiel des solutions fondées sur la nature pour l'atténuation des changements climatiques. S'ils sont plantés stratégiquement, les arbres peuvent avoir une influence directe sur la réduction des températures et peuvent refroidir l'air de 2 à 8 degrés tout en absorbant du dioxyde de carbone. La Secrétaire exécutive de la CEE a lancé le défi « Trees in Cities » (Des arbres dans les villes), une campagne mondiale visant à lutter contre les changements climatiques et à favoriser la durabilité et la résilience des villes. Cette initiative volontaire vise à inciter les autorités des villes du monde entier à planter plus de 8,5 millions d'arbres d'ici à la fin de 2020.

17. Les changements climatiques vont intensifier les pressions sur les ressources en eau, problème qui ne peut être résolu que moyennant la coopération internationale. Par le biais des dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, organisés dans le cadre de l'Initiative Plus pour l'eau du Partenariat oriental de l'Union européenne, la CEE a appuyé les réformes du secteur de l'eau en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. L'objectif transversal est de promouvoir la coopération intersectorielle et transfrontalière, de moderniser les cadres juridiques et institutionnels conformément aux directives de l'Union européenne et aux accords

multilatéraux relatifs à l'environnement, d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement.

18. La CEE a aidé les pays des Balkans occidentaux à adopter une approche à l'échelle du bassin de la Drina, composé de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, aux fins de la gestion durable de la rivière. Un ensemble intégré de recommandations permettra d'assurer une demande équilibrée et de tirer parti du potentiel offert par le lien entre l'eau, l'énergie et l'environnement, qui peut offrir de nouvelles possibilités de financement.

19. La coopération dans le domaine de l'eau s'étend au-delà de la région de la CEE. Dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la Commission aide un certain nombre de pays d'Afrique à renforcer leurs capacités en ce qui concerne la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau et le droit international de l'eau. Elle facilite également le dialogue sur la gestion durable des aquifères.

20. Les préoccupations en matière de santé et de sécurité et la gestion des ressources naturelles sont unies par un lien étroit qui transcende les frontières nationales et appelle à la coopération internationale. La CEE a aidé le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan à revoir et à harmoniser leur législation et à appliquer des mesures visant à remédier aux effets néfastes du développement économique sur l'environnement et la santé, conformément à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à son protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

21. Les économies d'Asie centrale sont grandement tributaires des activités associées à la production, au traitement ou à l'utilisation de grandes quantités de substances dangereuses. Les déchets miniers générés notamment par l'extraction et le traitement de minéraux et de métaux, tels que le mercure et l'uranium, ne peuvent être rejetés dans l'environnement et doivent être stockés en toute sécurité dans ce que l'on appelle des sites de gestion des résidus. Dans les cinq pays d'Asie centrale, la CEE a contribué à améliorer la sécurité des déchets miniers par le biais de différents projets, s'attaquant ainsi à une menace qui pourrait engendrer des accidents industriels ayant des effets transfrontaliers.

22. La transition à un secteur des transports plus durable permettra simultanément de stimuler l'économie et de réduire les pressions sur l'environnement. Les normes, instruments et technologies disponibles au niveau régional et international peuvent faire une différence cruciale pour renforcer la sécurité et réduire l'impact environnemental du secteur des transports intérieurs dans la région. Assurer des opérations de transport international et multimodal efficaces et le traitement ininterrompu des flux de marchandises stimulera une croissance économique durable à l'appui du Programme 2030.

23. Le transport par voie navigable constitue une solution alternative ou complémentaire viable au transport routier et ferroviaire sur les corridors européens. Il reste pourtant largement sous-exploité en Europe, bien qu'il soit respectueux de l'environnement et qu'il s'agisse souvent du mode de transport intérieur le plus économique. Les accords et résolutions de la CEE définissent un cadre normatif complet qui régit les principaux aspects de la navigation intérieure et renforce l'efficacité et la durabilité de ce mode de transport.

24. Au début de 2020, la CEE a publié un livre blanc sur les progrès, les succès et les perspectives d'avenir du transport par voie navigable. Ce document d'orientation dépeint la situation actuelle, les tendances et les défis concernant les voies navigables européennes d'importance internationale. Il s'y trouve également des recommandations qui concernent des aspects cruciaux de la coopération

paneuropéenne et qui visent à promouvoir le développement du secteur. Les réponses proposées aux défis mis en évidence sont étroitement liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la déclaration ministérielle sur les transports par voie navigable, adoptée en avril 2018 à Wrocław (Pologne).

25. La transformation du secteur des transports amorcée pour atteindre les objectifs environnementaux aura des conséquences économiques de grande envergure, y compris sur le marché du travail. Une étude réalisée sur les emplois verts dans le secteur des transports et sur les changements résultant de l'augmentation des investissements dans les transports publics et de l'électrification continue du transport privé a permis de déterminer les conséquences de cette transformation. Des travaux similaires sur l'incidence de ces changements sur la pérennité sur l'emploi sont en train d'être réalisés dans d'autres secteurs. Par exemple, la CEE s'est également penchée sur le potentiel des emplois verts dans le secteur forestier, ainsi que sur les possibilités existantes, les compétences nécessaires et, de manière générale, les besoins en matière d'adaptation.

26. Pour les pays sans littoral, des liaisons de transport bien développées qui facilitent l'intégration dans l'économie mondiale et la coopération sous-régionale sont primordiales. La connectivité dans le domaine du commerce et du transport était le thème principal du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, qui s'est tenu à Achgabat les 20 et 21 novembre 2019. Le Programme spécial est devenu une plate-forme de coopération et de collaboration intergouvernementales avec les partenaires du développement visant à assurer le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030 dans la sous-région.

27. Le Conseil d'administration du Programme spécial a ensuite adopté l'initiative d'Achgabat sur la levée des obstacles au commerce et au transport par le biais des instruments juridiques internationaux, des normes, des règlements et des recommandations sur les meilleures pratiques élaborées par l'ONU. Une attention particulière sera accordée à la levée des obstacles non tarifaires aux échanges, à la suppression des obstacles physiques et non physiques aux transports, à la promotion des transports durables et à la facilitation du commerce. La CEE travaillera avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement pour la mise en œuvre de l'initiative.

28. La connectivité dépend non seulement de l'existence de l'infrastructure matérielle appropriée, telle que les routes, les ports et les réseaux de télécommunications, mais aussi de l'infrastructure immatérielle qui assure la compatibilité des procédures et des pratiques commerciales, comme l'échange de données électroniques et l'efficacité de la logistique, des douanes et des passages de frontières, par exemple. Le travail de la CEE vise à fournir, y compris par le biais d'une approche fondée sur les interactions, des solutions intégrées qui tiennent compte des différentes dimensions de la connectivité. Dans la pratique, par exemple, un outil qui permettra aux pays de mesurer leur degré de connectivité à divers égards sera élaboré dans le cadre d'un projet en cours du Compte de l'ONU pour le développement. Il donnera aux décideurs la possibilité d'évaluer la connectivité du point de vue de l'efficacité des transports terrestres, de la logistique, du commerce, des douanes et du passage des frontières.

29. Cependant, les transports peuvent avoir des effets pervers auxquels il faut s'attaquer. Les accidents de la route restent une cause majeure de mortalité dans le monde entier. Dans la région de la CEE, les progrès réalisés pour limiter le nombre de victimes ont cessé et ont même été réduits à néant dans certains pays. La cible 3.6 associée aux objectifs de développement durable (diminuer de moitié le nombre de

décès et de blessures dus à des accidents de la route) est loin d'être atteinte, tant dans la région qu'au-delà. Par le biais de son travail normatif, analytique et consultatif et de la mobilisation de fonds, la Commission contribue à accélérer des progrès essentiels. En 2019, le premier appel officiel du Fonds des Nations unies pour la sécurité routière, qui est hébergé par la CEE, a permis de rassembler 4 millions de dollars pour des projets visant à réduire le nombre de morts sur les routes.

30. Le travail de la CEE dans le domaine des transports est de plus en plus accessible aux pays qui n'en sont pas membres. La Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 (voir ECE/TRANS/288/Add.2), qui a été adoptée au début de 2019, repose sur quatre piliers qui visent à harmoniser le développement du transport intérieur dans le monde et à assurer une mobilité aussi sûre et durable que possible. Les quatre piliers sont les suivants : promouvoir et faire évoluer les conventions de l'ONU sur les transports ; appuyer le développement de nouvelles technologies et l'innovation dans le secteur des transports grâce à des normes universelles ; promouvoir le dialogue interrégional et mondial en ce qui concerne les politiques en matière de transports intérieurs ; promouvoir des transports intérieurs régionaux et interrégionaux durables et interconnectés qui permettent une plus grande mobilité. L'adoption de la Stratégie montre que les conventions relevant de la compétence du Comité, qui constituent une base commune pour une mobilité plus sûre, plus durable et plus accessible, sont de plus en plus accessibles à tous les États Membres de l'ONU.

31. Le développement durable implique une transformation en profondeur de la manière dont les infrastructures et espaces urbains sont planifiés et gérés. La région de la CEE étant l'une des régions les plus urbanisées du monde, cette question revêt une importance particulière pour la mise en œuvre du Programme 2030.

32. La CEE fournit de multiples services consultatifs sur le développement durable des villes. Elle facilite l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable en évaluant les performances des villes à l'aide d'indicateurs de performance pour des villes durables et intelligentes qui ont été élaborés en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications. En 2019, la Commission a mis la dernière main à la monographie des villes durables intelligentes pour la ville de Voznesensk (Ukraine). Les monographies nationales portant sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire incluent des recommandations spécifiques au sujet de la réforme des politiques. La dernière monographie en date concerne le Bélarus et a donné lieu à un certain nombre de nouvelles initiatives dans le pays.

33. Pour la CEE, l'élaboration de normes dans différents domaines est, de longue date, un domaine d'activité fondamental qui s'oriente maintenant vers la mise en œuvre du Programme 2030. En plus de créer ses propres normes, la Commission œuvre de concert avec d'autres organismes de normalisation et contribue à l'échange de connaissances. Un portail de la CEE permet d'avoir facilement accès à plus d'un millier de normes, élaborées par plus d'une trentaine d'organisations, qui contribuent ainsi à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs du Programme 2030. Il présente également des études de cas sur la manière dont les gouvernements ont tiré parti de ces outils en faveur du développement durable.

34. À l'échelle mondiale, la population vit plus longtemps. De manière générale, les personnes âgées constituent le groupe de la population connaissant la croissance la plus rapide. Bien qu'il s'agisse d'une tendance mondiale, c'est dans la région de la CEE que le processus de vieillissement est le plus avancé, ce qui pose des problèmes considérables qu'il faut régler et qui sont de la plus grande pertinence pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la promesse faite de ne laisser personne de côté .

35. La CEE élabore des feuilles de route nationales pour la prise en compte du vieillissement. Celles-ci contiennent des recommandations sur l'intégration des personnes âgées dans la société, la création d'un environnement adapté à leurs besoins, les possibilités d'emploi pour les travailleuses et travailleurs âgés, la protection sociale, l'apprentissage tout au long de la vie, la santé et le bien-être, l'égalité des sexes et la solidarité intergénérationnelle. En 2019, la Commission a parachevé la feuille de route pour le Bélarus, ce qui a directement contribué à l'élaboration de la première stratégie nationale sur le vieillissement au Bélarus, « Longévité digne 2030 ».

36. En sus des conseils de politique générale détaillés qu'elle prodigue au niveau national, la CEE a également développé des outils qui facilitent la comparaison des expériences et le suivi des progrès. L'Indice de vieillissement actif permet aux décideurs de déterminer les domaines dans lesquels il est possible de tirer parti au maximum du potentiel des personnes âgées. Étant donné que des politiques sont adoptées à cet égard au niveau infranational, il est également utile de calculer l'indice à cet échelon, comme cela a été fait pour la Roumanie et l'Espagne en 2019.

37. La dimension de genre est présente dans tous les objectifs de développement durable. Promouvoir l'égalité des sexes est donc un important moteur permettant d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Pour tirer des enseignements et encourager de nouvelles initiatives, il demeure essentiel d'examiner les progrès réalisés au niveau national en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles et de cerner les défis existants dans le contexte international. En collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CEE a organisé la Réunion régionale d'examen Beijing+25. Il y a été question de la manière dont les stratégies et les politiques de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing contribuent à l'exécution du Programme 2030.

38. La session de 2020 du Forum régional sur le développement durable s'est intégralement déroulée en ligne en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Malgré les circonstances extraordinaires, le Forum a attiré un grand nombre de participants et leur a donné l'occasion de réfléchir aux mesures qui s'imposent pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030.

39. La mise en œuvre du Programme 2030 doit mobiliser tous les niveaux de l'État. Les villes sont des partenaires essentiels pour garantir l'efficacité des mesures prises, étant donné que, en matière de développement durable, il est clair que nombre des défis majeurs ont une dimension urbaine. Dans le cadre de ses efforts visant à inciter de nouveaux acteurs à accélérer les progrès dans la réalisation des ODD, la CEE a organisé la Journée des villes le 8 avril 2019. À cette occasion, plus de 50 maires de 33 pays membres de la CEE se sont réunis pour présenter leur expérience concrète et leurs priorités en réponse aux principaux défis en matière de développement durable. Cette expérience fructueuse a fait des émules. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a décidé d'organiser un forum des maires. Sa première session se tiendra à Genève le 6 octobre 2020. Il y sera question de la manière de renforcer la préparation et la réponse des gouvernements locaux aux situations d'urgence, notamment à la lumière de la crise de COVID-19, et de l'impact des catastrophes et des changements climatiques.

40. Pour agir efficacement et pour que les efforts déployés aient les plus grandes retombées possibles, il faut tirer pleinement parti des synergies offertes par le Programme 2030. La CEE a très tôt reconnu l'importance d'une approche intégrée et a élaboré une stratégie pour mettre cette approche en pratique, notamment par le biais de la création d'équipes intersectorielles. Dans le cadre de ses travaux, la CEE prépare quatre études analytiques consacrées respectivement aux facteurs suivants :

l'utilisation durable des ressources naturelles ; les villes durables et intelligentes ; la mobilité durable et la connectivité intelligente ; la mesure et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces études offriront de nouvelles perspectives pour traiter de l'interconnectivité et de la complexité du Programme 2030 et nourriront les travaux futurs de la Commission.

III. Renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030

Commerce

41. Promouvoir l'intégration économique régionale est au cœur du mandat de la CEE, qui, depuis sa création, cherche à faciliter les échanges économiques dans toute la région. Dans le Programme 2030, le commerce est reconnu comme un moteur de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté permettant de promouvoir le développement durable. Depuis l'adoption du Programme 2030, la Commission a imprimé un nouvel élan à ses travaux afin de s'acquitter de son mandat historique tout en intégrant les préoccupations actuelles concernant les politiques et les besoins de ses États membres, en particulier de ceux qui sont confrontés à des obstacles spécifiques qui entravent leur accès aux marchés extérieurs.

42. La facilitation des échanges vise directement à lever les obstacles procéduraux au commerce, tels que les documents requis et la lourdeur des procédures de communication des données, qui augmentent les coûts du passage des marchandises aux frontières. Les efforts de facilitation du commerce ont acquis une pertinence particulière compte tenu de l'évolution de l'architecture commerciale mondiale et de la volonté constante d'accroître l'efficacité de la réglementation comme moyen d'améliorer la compétitivité. Le travail de longue haleine de la CEE en matière de facilitation du commerce favorise l'échange électronique d'informations.

43. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques élabore des normes d'échange électronique harmonisées en accès libre qui permettent aux entreprises et aux organismes publics de se connecter efficacement. Les normes élaborées en 2019 portent sur des questions clés, telles que les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement, les certificats électroniques de qualité, le financement des commandes, les conteneurs intelligents et les pipelines de données. Les orientations de la CEE sur la mise en œuvre d'un guichet unique à l'appui des mesures de facilitation du commerce, révisées en 2019, et une recommandation sur les portails de présentation unique qui vise à harmoniser les procédures commerciales internationales seront bénéfiques pour le secteur privé. En outre, les résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable aident les États membres de la CEE à examiner l'état d'avancement des réformes en matière de facilitation du commerce.

44. Fournir une plate-forme et des outils pour le partage des connaissances est une dimension importante du travail de la CEE. Depuis 2012, la Commission dispose d'un portail de connaissances en ligne, le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (tfig.unece.org), qui sert de point de référence permettant d'obtenir des informations sur la facilitation du commerce et le commerce électronique. Ce portail intègre des instruments de facilitation du commerce et des orientations de la CEE et d'autres organisations internationales pertinentes. Rien qu'en 2019, il a compté plus de 600 000 utilisateurs uniques et plus de 4 millions de pages vues.

45. Les mesures non tarifaires sont devenues les principaux obstacles au commerce. Bien que leur rôle potentiellement important dans la réalisation d'objectifs de politique publique est reconnu, leur harmonisation et leur réduction sont essentielles pour les pays qui cherchent à s'intégrer dans l'économie mondiale. La CEE s'appuie

sur les résultats de ses études factuelles sur les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce pour élaborer des lignes directrices qui aident les pays à transformer leur cadre réglementaire national. L'objectif est de favoriser les synergies entre la levée des mesures non tarifaires et d'autres politiques par le biais d'une approche pangouvernementale, afin de renforcer les réseaux de production nationaux et de s'assurer que les conditions soient réunies pour leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Innovation

46. Comme il ressort du Programme 2030, la réalisation des objectifs de développement durable passe par l'innovation. Dans le cadre des travaux de la CEE, l'innovation ne se limite pas aux recherches scientifiques et technologiques et à leur commercialisation ; elle inclut également de nouveaux modèles commerciaux, institutionnels et comportementaux.

47. L'innovation est le résultat d'un processus complexe impliquant plusieurs parties prenantes dans lequel les aspects de gouvernance et les liens entre les différents acteurs sont primordiaux. La CEE soutient ses États membres dans les efforts qu'ils font pour stimuler l'innovation en procédant à des examens, en donnant des orientations de politique générale et en ayant recours au dialogue et au renforcement des capacités afin qu'ils puissent créer des écosystèmes d'innovation dynamiques qui contribuent à la durabilité.

48. Les Études nationales sur l'innovation au service du développement durable sont la pièce maîtresse des travaux de la CEE en matière d'innovation. Elles sont axées sur la demande et décrivent de manière exhaustive l'écosystème de l'innovation, en analysant la portée, la qualité et l'efficacité des politiques gouvernementales, ainsi que l'efficacité des institutions et des processus appelés à élaborer ces politiques, à les mettre en œuvre et à en assurer la supervision. Afin de mettre en pratique les recommandations émanant de ces études, la CEE appuie les pays par le biais du renforcement des capacités et du dialogue politique. Elle a lancé une procédure d'examen pour la Géorgie en 2019 et pour la République de Moldova en janvier 2020.

49. En réponse à une forte demande de la part de différents pays, la CEE a lancé un projet pilote, le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale, qui rassemble par groupes de pays, à commencer par ceux d'Europe orientale et de Transcaucasie, les politiques, les institutions et les processus d'innovation. En outre, une nouvelle équipe spéciale chargée d'élaborer des principes sur l'innovation au service du développement durable a été créée.

50. Les travaux de la CEE en matière d'innovation ont également donné un nouvel élan à la coopération sous-régionale. En 2019, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a adopté une nouvelle stratégie d'innovation sous-régionale au service du développement durable. La stratégie vise à renforcer les capacités nationales et les capacités des pays du Programme spécial aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques d'innovation en faveur du développement durable. En outre, elle vise à renforcer la coopération régionale en matière d'innovation au service du développement durable.

Finances

51. Faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 nécessite des infrastructures améliorées qui répondent aux besoins sociaux, stimulent le dynamisme

économique et accélèrent le passage à une économie verte. Compte tenu du niveau de financement requis, les contributions du secteur public comme du secteur privé sont indispensables. Il est également essentiel que la participation du secteur privé soit conforme aux objectifs de développement durable.

52. L'objectif 17 établit que les partenariats public-privé sont un important moyen d'exécuter les projets d'infrastructure. Cependant, le modèle « traditionnel » de ces partenariats a été fortement critiqué parce qu'il met l'accent sur l'efficacité économique au détriment des considérations sociales et environnementales. Le travail novateur de la CEE sur les partenariats public-privé a abouti à un nouveau modèle axé sur les intérêts de la population et adapté aux objectifs de développement durable. En mettant l'accent sur les aspects non seulement économiques mais aussi sociaux et environnementaux, cette approche garantit que les partenariats contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

53. Le modèle de partenariat public-privé axé sur les intérêts de la population gagne du terrain, comme en atteste le nombre croissant d'États Membres qui utilisent cette approche. Au moins cinq pays de la région de la CEE l'ont adoptée : le Kazakhstan révisé sa législation sur les partenariats public-privé afin d'y intégrer les résultats attendus des partenariats axés sur les intérêts de la population tandis que le Bélarus, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ukraine les intègrent dans leurs programmes de partenariats public-privé respectifs.

54. En 2019-2020, la CEE a lancé plusieurs initiatives à l'appui de l'approche des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population, au premier rang desquelles une méthodologie d'évaluation des projets d'infrastructure en phase avec les objectifs de développement durable et un ensemble de directives destinées à promouvoir la résilience des projets et des habitants à travers des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population.

55. De nombreuses initiatives à l'incidence considérable sur le développement durable devraient être menées à l'échelon municipal. Les travaux de la CEE visent à combler les déficits de financement dans l'exécution des politiques urbaines, notamment par le biais d'instruments d'investissement innovants. La CEE a élaboré des lignes directrices sur les outils et les mécanismes de financement des projets de villes intelligentes et durables. En outre, les travaux menés en collaboration avec Housing Europe pour rendre le logement plus abordable aidera les gouvernements à mettre au point des politiques et des instruments financiers destinés à promouvoir l'accès de tous à un logement abordable et adéquat ainsi qu'aux infrastructures urbaines.

56. Il est essentiel que les décisions financières soient prises de manière à respecter les principes de durabilité dans toutes les situations. Les banques de développement régionales et internationales appliquent les Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales. Les trois piliers de la Convention que sont l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement sont intégrés dans plusieurs politiques des institutions financières, ce qui contribue à améliorer le processus décisionnel.

Données et statistiques

57. Des données intégrées, pertinentes, opportunes et facilement accessibles sont nécessaires pour prendre des décisions éclairées et évaluer les progrès réalisés. Pour pouvoir disposer de telles données, il faut mettre en place des programmes de

surveillance, des systèmes de gestion des données et des informations ainsi que des mécanismes d'évaluation et d'établissement de rapports adéquats.

58. Les activités statistiques de la CEE, pleinement alignées sur les objectifs de développement durable, sont confiées à sa Division de statistique qui aide les pays à améliorer la communication de statistiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de trois grandes initiatives. La première consiste à fournir un appui aux organismes nationaux de statistique qui sont chargés de coordonner à l'échelon national l'établissement des statistiques sur les objectifs de développement durable, ce qui comprend la mise au point d'un certain nombre d'outils pratiques pour faciliter l'application de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens au niveau des pays. À la fin de 2019, 37 pays de la région de la CEE avaient mis sur pied leur mécanisme national de communication de statistiques. La deuxième édition de la feuille de route est en cours de préparation.

59. En deuxième lieu, la CEE a commencé à établir des rapports périodiques sur les progrès accomplis par ses pays membres dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a publié en mars 2020 le premier rapport régional, qui met en évidence les domaines dans lesquels les pays ont déjà fait d'importants progrès ou atteint les cibles, attire l'attention sur les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs d'ici 2030, et examine les variations dans la région. Les données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour les pays de la CEE sont disponibles via un tableau de bord en ligne qui fournit des graphiques, des cartes et des tableaux pour un aperçu rapide des indicateurs les plus pertinents pour les pays de la CEE, et via une base de données statistiques qui fournit davantage de données et de possibilités d'analyse. Le tableau de bord et la base de données ont été lancés en mars 2020.

60. En troisième lieu, la CEE mène des travaux méthodologiques et des activités de renforcement des capacités statistiques nationales en vue d'éclairer la prise de décisions pour la réalisation des objectifs de développement durable sur les statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales. En 2019, elle a apporté un appui méthodologique pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans 20 des 55 domaines statistiques de la Classification des activités statistiques internationales.

61. La Conférence des statisticiens européens a approuvé cinq directives méthodologiques élaborées en coopération avec des partenaires multiples. Celles-ci portent sur les sujets suivants: mesure des événements dangereux et des catastrophes ; production d'indicateurs avancés, composites et d'opinion ; comptes satellites pour l'éducation et la formation ; mesure de la population âgée vivant en institution ; communication stratégique. Sept projets de directives et de recommandations ont été établis pour examen par la Conférence des statisticiens européens en 2020, sur des questions telles que les indicateurs relatifs aux changements climatiques, la mesure de la pauvreté, les recensements et les migrations.

62. Pour ses travaux statistiques, la CEE attache une grande importance à l'évolution de la situation et aux questions nouvelles. En 2019, le Groupe de haut niveau pour la modernisation de la statistique officielle a travaillé sur deux projets prioritaires : la deuxième phase du cadre de communication stratégique et le projet sur l'apprentissage automatique.

63. La CEE effectue également des travaux statistiques et des travaux de suivi répondant aux besoins de secteurs particuliers, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports dans le cadre des plans existants. Elle fournit par exemple des conseils et un soutien aux États membres dans le but de renforcer leurs capacités

de surveillance et de communication d'informations dans le domaine environnemental. En collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Agence européenne pour l'environnement, elle s'emploie à renforcer la mise en place de systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et la production d'indicateurs environnementaux conformes aux principes du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale.

64. En 2019, la CEE a lancé la septième évaluation environnementale paneuropéenne, qui porte sur : a) les infrastructures durables pour une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne ; b) l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable aux fins de la prise de décisions.

65. La CEE a également participé, avec d'autres partenaires, à l'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux pour soutenir l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du Programme 2030.

66. Les initiatives de renforcement des capacités ont contribué à traduire le travail méthodologique en réel changement. Depuis 2018, la Conférence des statisticiens européens a approuvé une nouvelle stratégie de la CEE pour le développement des capacités statistiques qui renforce le principe selon lequel les activités doivent être axées sur les utilisateurs. En 2019, la Commission a organisé 12 ateliers de formation régionaux et 2 ateliers nationaux pour les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Plusieurs missions consultatives ont également été menées à la demande des pays.

67. Un travail de renforcement des capacités est également entrepris au niveau sectoriel. Dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités du Compte de l'ONU pour le développement, la CEE a par exemple aidé l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan à renforcer leurs capacités nationales d'élaboration d'ensembles de critères et d'indicateurs ainsi que de dispositifs nationaux de communication d'informations et de contrôle de la gestion forestière durable en phase avec les indicateurs de l'objectif de développement durable.

Coopération technique

68. Les activités de coopération technique font partie intégrante du travail de la CEE et visent à améliorer la capacité des États membres à appliquer les instruments juridiques, les normes et les règlements de la CEE afin de soutenir l'intégration régionale et l'application du Programme 2030. Ces activités permettent à la Commission d'établir des réseaux nationaux et sous-régionaux de décideurs et d'experts techniques qui contribuent à la viabilité sur le long terme de l'action menée. L'accent qui est mis sur les questions transfrontalières et l'ouverture à un large éventail de bénéficiaires dans plusieurs pays engendre un effet multiplicateur. La coopération technique de la CEE repose sur les principes suivants : elle doit être ciblée, sélective, axée sur la demande et les résultats et doit s'appuyer sur la coopération et les partenariats. Les services consultatifs, le renforcement des capacités et les projets sur le terrain sont parmi les principaux types d'activités.

69. En 2019, la CEE a mené plus de 150 missions consultatives et activités de renforcement des capacités. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la coopération technique, elle a repéré les possibilités de synergies en matière d'expertise sectorielle afin de bien prendre en compte l'interdépendance inhérente au Programme 2030 et a augmenté le nombre total d'activités intersectorielles de renforcement des capacités.

70. La CEE a renforcé sa communication avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies dans 17 pays de programme de la région pour évoquer la possibilité de mener des projets et programmes communs, et répondre ainsi aux demandes des pays. Activement associée au processus, elle a contribué à la planification du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 11 pays de la région en mettant à disposition son expertise dans les trois dimensions du développement durable. En collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et le Programme des Nations unies pour le développement, la CEE a préparé deux études sous-régionales sur l'exécution du Programme 2030 dans les Balkans occidentaux, en Europe orientale et dans le Caucase.

IV. Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles

71. Les économies de la région de la CEE ont une empreinte écologique importante car elles utilisent une grande quantité de ressources. La consommation matérielle nationale par unité de produit intérieur brut présente une tendance à la baisse à long-terme mais les niveaux absolus de consommation restent élevés et ont moins évolué. Étant donné le poids des pays de la CEE dans l'utilisation des ressources mondiales, les progrès dans ce domaine ont une importance qui transcende la région.

72. L'économie circulaire, une approche qui consiste à utiliser moins de ressources et à produire moins de déchets en encourageant le recyclage et la réutilisation, suscite un intérêt politique croissant. Au-delà de la compensation des implications environnementales dommageables des activités économiques, cette approche propose une profonde remise en question de la manière dont les sociétés produisent et consomment. Le changement systémique est également considéré comme riche de possibilités économiques susceptibles d'améliorer la productivité et de renforcer la compétitivité et la résilience.

73. L'augmentation de la demande de ressources naturelles dans la région rend nécessaire une gestion intégrée et transfrontalière dans tous les secteurs si l'on veut profiter pleinement du potentiel de l'économie circulaire. Par son travail, qui obéit à une approche fondée sur les interactions, la CEE contribue à la promotion de l'économie circulaire de diverses manières, au titre de ses fonctions d'établissement de normes, de conseil et de renforcement des capacités.

74. L'approche fondée sur les interactions s'appuie sur une coopération intersectorielle et sur l'équipe interdivisions qui a été créée pour coordonner la coopération. Parmi les premiers résultats de ces travaux se trouve une étude sur la connexité des ressources naturelles dans la région de la CEE qui sera publiée et soumise pour examen aux organes directeurs de la Commission. Les enseignements tirés de l'approche fondée sur les interactions devraient faciliter une intégration plus poussée des plans de travail sectoriels, renforcer la coopération interne et améliorer les partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et organisations régionales aux niveaux transfrontalier et régional.

75. Les travaux normatifs, qui figurent parmi les fonctions fondamentales de la CEE, sont incontournables pour faire progresser l'économie circulaire en ce qu'ils proposent un langage commun qui facilite la communication et les actions concertées. Des normes et règlements nouveaux vont être nécessaires pour encourager la consommation et la production durables.

76. De façon générale, le développement de l'économie circulaire nécessite de coordonner de multiples acteurs, tant publics que privés, par-delà les frontières nationales. La CEE offre un cadre solide pour le dialogue à l'intérieur d'un même secteur et entre secteurs par le biais de multiples groupes intergouvernementaux ouverts aux parties concernées.

77. La CEE fournit des conseils pertinents en matière de politiques nationales à travers son Programme d'études de la performance environnementale et d'autres activités consultatives qui permettent de combler le fossé entre les travaux normatifs et l'exécution des politiques. En 2019, la performance environnementale du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan et de la Roumanie a été examinée dans le cadre du programme.

78. Pour intégrer le secteur de l'habillement et de la chaussure à l'économie circulaire, il est nécessaire d'employer des matériaux durables et surtout de s'appuyer sur des systèmes fiables de certification et de traçabilité. Les marques ont de plus en plus affaire à des consommateurs soucieux de l'impact écologique des vêtements et des conditions de travail dans les usines de confection qui demandent davantage de transparence et de durabilité. Cependant, selon une étude de la CEE de 2019, seulement 34 % des entreprises opèrent un suivi et un traçage de leur chaîne de valeur.

79. Les technologies de pointe, telles que la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, offrent la possibilité d'accroître la traçabilité et la durabilité grâce à la création d'une source commune d'informations vérifiables sur les transactions, qui est accessible à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, où qu'ils se trouvent. En coopération avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, la CEE travaille à une solution concrète pour faire progresser la transparence, la confiance et la diligence raisonnable dans le secteur.

80. Le projet de la CEE sur l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, qui est mis en œuvre conjointement avec le Centre du commerce international et l'Organisation internationale du Travail (OIT), consiste plus précisément à élaborer un cadre normatif d'appui et une norme technique pour assurer une traçabilité complète de la chaîne de valeur dans le secteur. Des activités de renforcement des capacités destinées à faire connaître les résultats du projet sont également prévues. Un projet pilote pour une chaîne de valeur durable et circulaire du coton a été lancé avec des partenaires industriels clef pour tester l'approche du projet en faisant appel à des technologies avancées.

81. Faire progresser l'économie circulaire nécessite des approches innovantes permettant d'utiliser des matériaux neufs ou existants tout en réduisant les déchets. Les matériaux issus du secteur forestier, tels que les produits à base de cellulose, ont une incidence moindre sur l'environnement car ils sont biodégradables et renouvelables. Un public plus large a été sensibilisé au rôle que pourrait jouer le secteur forestier dans l'économie circulaire et la transformation de l'industrie de la mode grâce aux activités organisées lors de la 5^e Semaine européenne des forêts et à l'exposition « Les forêts pour la mode » présentée à la quatrième Assemblée des Nations Unies sur l'environnement. Il faut absolument inclure la certification forestière dans le processus pour garantir la durabilité: la certitude que les fibres proviennent de forêts dont la gestion est certifiée durable donne aux producteurs et aux consommateurs l'assurance de la pérennité desdites forêts sur plusieurs générations.

82. Il convient toutefois également d'optimiser l'utilisation des ressources dans le secteur forestier pour renforcer sa contribution à l'économie circulaire : en 2018,

environ 25 % de la récolte européenne de bois d'œuvre avait été endommagée par des tempêtes ou des insectes. Le secteur forestier de la région de la CEE représente 60 % de l'approvisionnement mondial en bois, de sorte que la dynamique de la région a une importance mondiale. La Revue annuelle du marché des produits forestiers publiée par la CEE et la FAO, qui est la principale source d'information pour le secteur forestier de la région, et les discussions sur les marchés autour de cette publication mettent particulièrement l'accent sur les innovations visant à utiliser les arbres morts, excédentaires ou endommagés dans une logique d'économie circulaire et à accroître la résilience des forêts aux incendies et aux risques climatiques connexes.

83. Les pertes et le gaspillage de nourriture entraînent un immense gâchis de ressources qui représente une moyenne de 300 kg par habitant en Europe et en Amérique du Nord. Le Programme 2030, notamment la cible 12.3 (réduire de moitié les volumes de pertes existants d'ici à 2030), met en évidence explicitement le fait que réduire ces pertes et ce gaspillage est un enjeu majeur. L'application FeedUP@UN de la CEE fournit des données sur les interdépendances et les liens entre différents secteurs à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Elle permet aux secteurs de l'agro-industrie et du commerce de collecter et de diffuser systématiquement des données sur les flux de produits alimentaires dans le but de réduire les pertes liées à la manutention des fruits et légumes dans les chaînes logistiques.

84. Les travaux normatifs de la CEE, y compris l'élaboration de nouvelles normes, peuvent contribuer pour beaucoup à améliorer la gestion des ressources naturelles et à éviter leur épuisement. La norme d'échange d'informations du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche a continué d'être appliquée dans les pêcheries du monde entier ; depuis l'Union européenne, où son utilisation est obligatoire, jusqu'aux pays d'autres régions, notamment le Brésil, la Thaïlande et l'Uruguay. Elle contribue directement à la réalisation de l'objectif 14 car elle rend possible la détection et la prévention de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

85. L'intérêt que suscite l'économie circulaire se traduit par de nouveaux travaux confiés à la CEE. La session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, qui s'est tenue à Genève en novembre 2019, a par exemple prié la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois d'examiner les outils destinés à appliquer les concepts circulaires dans le secteur forestier, notamment en étudiant la question des chaînes de valeur basées sur le bois dans une économie circulaire.

86. Une gestion efficace des ressources naturelles repose sur l'utilisation de spécifications communes, harmonisées au niveau international, concernant la classification et la communication d'informations sur l'énergie et d'autres ressources. La CEE a préparé de nouvelles spécifications pour la classification et la communication d'informations sur les énergies solaire et éolienne qui s'inscrivent dans la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources. Ces mesures rapprochent encore un peu plus la Classification-cadre du statut de classement de référence du système énergétique mondial. La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources couvre désormais le solaire, l'éolien, la bioénergie et l'énergie géothermique, et le Groupe d'experts de la gestion des ressources de la CEE travaille à l'élaboration d'autres spécifications pour l'hydroélectricité et l'énergie marine.

87. Les spécifications permettront d'évaluer les ressources énergétiques dans différents contextes géographiques et de les comparer avec des sources d'énergie de substitution. Il est essentiel que les gouvernements et les entreprises puissent comprendre et comparer des sources d'énergie concurrentes pour négocier les transitions et transformations en matière d'énergie.

88. Le déploiement mondial de la Classification-cadre continue de progresser, notamment en Asie, sous la houlette du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et en Europe, sous la houlette de la Commission européenne, qui a également testé la Classification-cadre dans le cadre de son Plan d'action stratégique relatif aux batteries dans le but de recueillir des données harmonisées sur la disponibilité des matières premières primaires. Dix-neuf États membres de l'Union européenne ont présenté des rapports sur le cobalt, le lithium, le nickel et le graphite.

89. La région de la CEE a enregistré des progrès constants dans l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique total. D'importants écarts subsistent néanmoins entre les pays, et dans certains d'entre eux la part relative des énergies renouvelables reste faible.

90. L'essor des énergies renouvelables pose des questions plus larges de gestion des ressources naturelles, car ces énergies sont liées aux enjeux relatifs à l'eau, à l'agroforesterie et aux écosystèmes. L'existence de ces liens impose une approche intégrée qui tienne compte des effets tant positifs que négatifs de l'expansion de l'énergie renouvelable sur d'autres secteurs. Dans le cas des bassins transfrontières, les effets peuvent se faire sentir au-delà des frontières.

91. La CEE s'efforce d'aider les responsables de l'élaboration des politiques en matière d'énergie renouvelable à déceler les synergies et les oppositions et à agir en conséquence en les accompagnant sur les trois « voies » parallèles du processus de développement des énergies renouvelables : la planification stratégique, la conception et l'adoption de politiques et enfin l'élaboration des projets. L'objectif est d'aider les décideurs à élargir la coopération entre les secteurs, à explorer les possibilités de financement et de partenariat, à tirer le meilleur parti des avantages des énergies renouvelables et à réduire leur impact négatif sur l'environnement.

92. Les travaux dans ce domaine s'appuient sur les résultats de deux types de dialogues multipartites appuyés par la CEE pour soutenir la coopération intersectorielle et transfrontière : les « hard talks » sur les énergies renouvelables, visant à recenser les obstacles et les solutions au déploiement des énergies renouvelables, et les évaluations des liens entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes réalisées au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

93. Des données sur les processus industriels, de qualité et accessibles au public, sont nécessaires pour gérer efficacement les ressources naturelles et progresser sur la voie de l'économie circulaire. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, un instrument unique en son genre adopté dans le cadre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), constitue un prototype pour l'établissement de rapports sur les rejets de polluants et les transferts de déchets par les industriels ainsi que pour l'accès du public à l'information. Il est le seul instrument mondial juridiquement contraignant sur le sujet. Des systèmes de registres des rejets et transferts de polluants peuvent aider à améliorer le suivi et le contrôle des paramètres d'entrée et de sortie des activités industrielles comme la consommation énergétique, les rejets de polluants et les transferts de déchets.

94. Avec d'autres partenaires, la CEE aide les pays à établir des systèmes efficaces de registres des rejets et transferts de polluants conformes aux normes internationales communes, répondant ainsi à la demande de données actuellement indisponibles bien qu'essentielles. Ces registres peuvent également être utilisés pour satisfaire aux obligations de présentation de rapports au titre d'autres instruments nationaux et internationaux (les accords multilatéraux relatifs à l'environnement par exemple), ce

qui permet aux entreprises et aux autorités d'économiser leurs ressources et d'éviter les doubles emplois.

95. Le thème retenu par le Comité exécutif de la CEE pour le débat de haut-niveau de la soixante-neuvième session de la Commission qui se tiendra en avril 2021 est « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». L'objectif est de favoriser l'apprentissage par les pairs et les synergies entre les sous-programmes. Ce sera également l'occasion de présenter les moyens par lesquels une approche intégrée et multisectorielle étayée par les normes, règlements, conventions et guides des bonnes pratiques de la CEE peut aider les États membres à faire avancer le Programme 2030.

V. Mettre les partenariats au service du développement durable

96. La CEE travaille régulièrement avec de multiples partenaires et recherche activement de nouvelles alliances pour renforcer l'impact et la portée de ses activités. Dans certains cas, les partenariats ont une assise institutionnelle solide, comme c'est le cas pour les travaux de la CEE sur les questions forestières. Dans le cadre de leur Section conjointe de la forêt et du bois, la CEE et la FAO travaillent ensemble depuis plus de 70 ans à renforcer la gestion durable des forêts dans la région de la CEE. L'Équipe de spécialistes des emplois verts dans le secteur forestier — Réseau conjoint d'experts OIT/CEE/FAO se consacre aux emplois verts dans le secteur forestier tandis que la collaboration entre la CEE et l'OIT porte sur une série de questions liées à la sécurité et au travail décent dans le secteur forestier.

97. La CEE travaille activement à la mise au point de normes et a incité d'autres organisations à s'atteler à exploiter le potentiel des normes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un changement ambitieux mais nécessaire. Les normes sont trop souvent adaptées aux besoins d'un profil masculin de référence ou sont élaborées et appliquées sans la participation des femmes. Étant donné que cette distorsion est omniprésente, sa suppression exige la participation de plusieurs partenaires.

98. En 2019, la CEE a lancé un partenariat novateur avec les acteurs de la normalisation afin de promouvoir un processus inclusif d'élaboration des normes offrant une représentation équilibrée des deux sexes. La Déclaration de la CEE sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre a été ouverte à la signature en mai 2019. En mars 2020, elle avait déjà été signée par plus de 60 organismes de normalisation dans le monde. Les organismes de normalisation ont commencé à l'appliquer, notamment en élaborant une norme sur l'égalité des salaires, en encourageant les organisations non gouvernementales qui défendent les intérêts des femmes rurales et marginalisées à prendre part aux processus d'élaboration des normes ou encore en assurant la participation des femmes aux manifestations internationales dans le domaine de la normalisation.

99. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable nécessitent une action conjointe et une coopération renforcée entre les organismes des Nations unies. Dans la région de la CEE, une trentaine d'organismes des Nations unies mettent en commun leur expertise et leurs efforts de manière à optimiser les résultats de leur action en Europe et en Asie centrale. L'analyse conjointe, le plaidoyer, la coordination des politiques et le soutien aux pays sur un certain nombre de questions transversales sont devenus des pratiques courantes dans la région et seront encore renforcés par l'application des recommandations sur la réforme au niveau régional du système des Nations Unies pour le développement.

100. Des réunions conjointes sont organisées régulièrement dans le but de coordonner les activités interinstitutions et d'assurer la cohérence des politiques du système régional des Nations Unies. Elles rassemblent les directeurs régionaux et les chefs des bureaux régionaux des Nations unies. Elles sont organisées et dirigées conjointement par la Secrétaire exécutive de la CEE, en sa qualité de Présidente du Mécanisme de coordination régionale, et par la Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Présidente de l'Équipe régionale pour l'Europe et l'Asie centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Des équipes spéciales régionales articulées autour de thématiques politiques transversales facilitent une action concertée entre les différents organismes des Nations unies et les partenaires au niveau opérationnel. Les coalitions thématiques sont guidées par les réunions régionales des organismes des Nations Unies.

101. La CEE a récemment rallié le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui codirigent une nouvelle coalition sur l'environnement et les changements climatiques. Le travail de la coalition s'appuiera sur trois piliers : le renforcement de la gouvernance environnementale et la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 ; le soutien aux pays concernant la dimension environnementale du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les processus de bilan commun par pays ; le suivi et l'établissement de rapports sur la dimension environnementale et climatique des objectifs de développement durable.

102. La CEE s'associe à d'autres partenaires pour mener des études à grande échelle. Au cours de la période 2020-2021, elle travaillera par exemple avec le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Agence européenne pour l'environnement à la préparation d'une évaluation environnementale paneuropéenne qui examinera quelles évolutions dans la région entraînent des changements environnementaux et quelles pressions en résultent pour les différents milieux naturels. L'évaluation fera intervenir de nombreuses organisations internationales et des États membres qui feront le point sur la situation des indicateurs environnementaux et connexes et en examineront l'évolution, pour ensuite faire le lien avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

103. La CEE s'est efforcée de faire évoluer les pratiques existantes et de promouvoir ses orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments en s'associant à des organisations non gouvernementales dans le but de développer un réseau de centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haut rendement énergétique. Un mémorandum d'accord a été conclu en 2019 avec la Green Building Alliance au titre de de cette initiative.

104. Avec les collectivités locales et d'autres partenaires, la CEE a également travaillé à développer un réseau de centres d'excellence qui contribuera à l'application de la Charte de Genève sur le logement durable. En 2019, elle a conclu avec la ville de Trondheim, en Norvège, un accord concernant la création d'un centre d'excellence pour la transition des villes vers les objectifs de développement durable, qui viendra s'ajouter à ceux qui existent en Albanie, en Autriche, en Estonie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

VI. Conclusion

105. Les cadres normatifs élaborés par la CEE ont prouvé leur utilité pour ce qui est de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Le travail normatif doit évoluer et s'adapter pour relever de nouveaux défis. En 2019, des normes, règles,

directives et classifications existantes de la CEE ont à plusieurs reprises complété des travaux existants ou été élargies pour aborder de nouveaux domaines correspondant aux besoins actuels.

106. Cependant, il ne suffit pas d'élaborer des produits normatifs : ceux-ci doivent aussi être généralement acceptés et appliqués. Au cours de l'année écoulée, l'utilisation des instruments normatifs de la CEE a progressé, dans la région et au-delà. Cette progression est facilitée par l'engagement de différents partenaires et, surtout, par les activités de coopération technique qui aident les États membres à renforcer les capacités nécessaires et à surmonter les obstacles qui empêchent l'application des instruments.

107. La CEE a usé de son pouvoir de mobilisation pour rassembler les différentes parties prenantes. Elle poursuivra son dialogue, non seulement avec les États membres mais également avec les différents groupes de parties prenantes dans le but de mener à bien différentes initiatives pragmatiques assorties de résultats concrets. Le renforcement des systèmes de suivi et des systèmes de données reste essentiel pour suivre les progrès et évaluer l'efficacité de l'action.

108. Le développement durable présente des enjeux multiples et appelle des solutions intégrées. Les nouvelles méthodes de travail adoptées par la CEE pour tirer parti de l'accroissement de la demande en matière d'approches intersectorielles portent leurs fruits. Exploiter les synergies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera essentiel pour accélérer les progrès et restera un axe stratégique crucial des futurs travaux de la Commission.
